REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - Commune de Mignovillard (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 20005711500012

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de POLIGNY

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: BUDGET GENERAL (3)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	23
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	24
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	25
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	29
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	31
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	32
C1.2 - Actions de formation des élus	34
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	35

⁽¹⁾ Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽²⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

⁽³⁾ Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

⁽⁴⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

⁽⁵⁾ Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

⁽⁶⁾ Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	Commune de Mignovillard	CA
BUDGET GENERAL		2021

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0	0	0	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

EXECUTION DU BUDGET					
		D	EPENSES	ı	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	650 208,27	G	897 346,53
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	577 546,01	н	272 228,96
			+		+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (0,00 si déficit)	ı (s	349 576,28 si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (0,00 si déficit)	J (s	1 634,49 si excédent)
_			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 227 754,28	= G+H+I+J	1 520 786,26
RESTES A	Section de fonctionnement	Е	0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	21 000,00	L	78 575,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	21 000,00	= K+L	78 575,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	650 208,27	= G+l+K	1 246 922,81
	Section d'investissement	= B+D+F	598 546,01	= H+J+L	352 438,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 248 754,28	= G+H+I+J+K+L	1 599 361,26

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Е 0,00	κ 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAI	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 21 000,00	L 78 575,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	78 575,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽²⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	488 590,77	254 708,95	0,00	0,00	233 881,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	224 052,00	215 353,96	0,00	0,00	8 698,04
014	Atténuations de produits	52 482,00	51 976,00	0,00	0,00	506,00
65	Autres charges de gestion courante	106 705,00	79 606,78	0,00	0,00	27 098,22
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	871 829,77	601 645,69	0,00	0,00	270 184,08
66	Charges financières	10 000,00	7 587,76	0,00	0,00	2 412,24
67	Charges exceptionnelles	3 600,00	3 000,03	0,00	0,00	599,97
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	895 429,77	612 233,48	0,00	0,00	283 196,29
023	Virement à la section d'investissement (2)	242 464,51				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	27 550,00	37 974,79			-10 424,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	270 014,51	37 974,79			232 039,72
	TOTAL	1 165 444,28	650 208,27	0,00	0,00	515 236,01
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	3 000,00	14 530,50	0,00	0,00	-11 530,50
70	Produits services, domaine et ventes div	210 650,00	296 641,86	0,00	0,00	-85 991,86
73	Impôts et taxes	212 650,00	235 604,01	0,00	0,00	-22 954,01
74	Dotations et participations	309 468,00	282 957,36	0,00	0,00	26 510,64
75	Autres produits de gestion courante	53 000,00	48 284,66	0,00	0,00	4 715,34
T	otal des recettes de gestion courante	788 768,00	878 018,39	0,00	0,00	-89 250,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	27 100,00	19 328,14	0,00	0,00	7 771,86
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	815 868,00	897 346,53	0,00	0,00	-81 478,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	815 868,00	897 346,53	0,00	0,00	-81 478,53
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 349 576,28				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

 $^{(2) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	49 600,00	51 647,69	0,00	-2 047,69
21	Immobilisations corporelles	368 624,00	273 343,08	21 000,00	74 280,92
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 665 200,00	179 047,85	0,00	2 486 152,15
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 083 424,00	504 038,62	21 000,00	2 558 385,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	30 730,44	0,00	4 269,56
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 000,00	42 776,95	0,00	1 223,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 000,00			
	Total des dépenses financières	96 000,00	73 507,39	0,00	22 492,61
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	3 179 424,00	577 546,01	21 000,00	2 580 877,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	3 179 424,00	577 546,01	21 000,00	2 580 877,99
	Pour information	(2) 0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 406 825,00	162 135,48	78 575,00	1 166 114,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	965 200,00	0,00	0,00	965 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 372 025,00	162 135,48	78 575,00	2 131 314,52
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	516 800,00	70 898,69	0,00	445 901,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 220,00	0,00	780,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	535 800,00	72 118,69	0,00	463 681,31
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	2 907 825,00	234 254,17	78 575,00	2 594 995,83
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	242 464,51			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	27 500,00	37 974,79		-10 474,79
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	269 964,51	37 974,79		231 989,72
	TOTAL	3 177 789,51	272 228,96	78 575,00	2 826 985,55

Chap.	Libellé		edits ouverts P+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2)	1 634,49			
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	i manata cinis (y compris sur les restes à realiser le 1)							
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL				
011	Charges à caractère général	254 708,95		254 708,95				
012	Charges de personnel, frais assimilés	215 353,96		215 353,96				
014	Atténuations de produits	51 976,00		51 976,00				
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00				
65	Autres charges de gestion courante	79 606,78		79 606,78				
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00				
66	Charges financières	7 587,76	0,00	7 587,76				
67	Charges exceptionnelles	3 000,03	10 475,00	13 475,03				
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	<i>27 499,79</i>	27 499,79				
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00				
	Dépenses de fonctionnement – Total	612 233,48	37 974,79	650 208,27				
D 0	Pour information 02 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00				

	INVESTISSEMENT	Opéra	ations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)		30 730,44 0,00	0,00 0,00 0,00	30 730,44 0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	42 776,95 0,00	0,00	42 776,95 0,00
19	Total des opérations d'équipement Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00	0,00 0,00
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises)	(9)	0,00 51 647,69 273 343,08 0,00 179 047,85 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 51 647,69 273 343,08 0,00 179 047,85 0,00 0,00 0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)			0,00	0,00
39 45 481	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
D 0	Dépenses d'investissement –Total Pour information 101 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		577 546,01	0,00	577 546,01 0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	14 530,50		14 530,50
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	296 641,86		296 641,86
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	235 604,01		235 604,01
74	Dotations et participations	282 957,36		282 957,36
75 76 77 78 <i>7</i> 9	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	48 284,66 0,00 19 328,14 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	48 284,66 0,00 19 328,14 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes de fonctionnement – Total	897 346,53	0,00	897 346,53
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				349 576,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	70 898,69 0,00	0,00	70 898,69 0,00
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	162 135,48	0,00 <i>0,00</i>	162 135,48 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	1 220,00 (8) 0,00	0,00	1 220,00 0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 10 475,00 0,00 0,00 0,00 27 499,79 0,00	0,00 0,00 10 475,00 0,00 0,00 0,00 27 499,79 0,00 0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 <i>0,00</i>
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	234 254,17	37 974,79	272 228,96
R 00	Pour information 11 Solde d'exécution positif reporté de N-1			1 634,49

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	0	Crédits emplo	yés (ou restant à	à employer)	
art (1)	.,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	488 590,77	254 708,95	0,00	31/12 0,00	233 881,82
60611	Eau et assainissement	2 500,00	2 833,89	0,00	0,00	-333,89
60612	Energie - Electricité	25 000,00	24 901,47	0,00	0,00	98,53
60621	Combustibles	24 000,00	14 241,01	0,00	0,00	9 758,99
60622	Carburants	8 000,00	5 042,56	0,00	0,00	2 957,44
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	5 816,45	0,00	0,00	-1 816,45
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	1 552,44	0,00	0,00	2 447,56
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	2 976,78	0,00	0,00	1 023,22
60636 6064	Vêtements de travail Fournitures administratives	600,00 1 000,00	44,51 1 185,45	0,00 0,00	0,00 0,00	555,49 -185,45
6067	Fournitures scolaires	5 000,00	6 666,47	0,00	0,00	-1 666,47
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	1 582,81	0,00	0,00	-82,81
611	Contrats de prestations de services	80 000,00	62 711,08	0,00	0,00	17 288,92
6135	Locations mobilières	1 500,00	771,00	0,00	0,00	729,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 200,00	1 083,82	0,00	0,00	116,18
61521	Entretien terrains	1 000,00	4 950,46	0,00	0,00	-3 950,46
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	180 764,77	5 997,16	0,00	0,00	174 767,61
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 000,00	835,46	0,00	0,00	3 164,54
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	11 847,54	0,00	0,00	3 152,46
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	479,34	0,00	0,00	1 520,66
61524 61551	Entretien bois et forêts Entretien matériel roulant	500,00 5 000,00	0,00 4 610,71	0,00 0,00	0,00 0,00	500,00 389,29
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	3 485,53	0,00	0,00	-1 485,53
6156	Maintenance	4 000,00	3 950,00	0,00	0,00	50,00
6161	Multirisques	6 500,00	6 510,77	0,00	0,00	-10,77
6182	Documentation générale et technique	150,00	121,40	0,00	0,00	28,60
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	198,63	0,00	0,00	1,37
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	1 726,80	0,00	0,00	273,20
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	3 012,63	0,00	0,00	987,37
6237	Publications	3 000,00	2 252,80	0,00	0,00	747,20
6238	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6247 6256	Transports collectifs Missions	500,00 1 000,00	2 296,00 387,84	0,00 0,00	0,00 0,00	-1 796,00 612,16
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 166,99	0,00	0,00	333,01
6262	Frais de télécommunications	3 200,00	3 152,63	0,00	0,00	47,37
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	926,16	0,00	0,00	1 073,84
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	19 000,00	15 370,63	0,00	0,00	3 629,37
6284	Redevances pour services rendus	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	3 616,00	3 616,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	18 560,00	1 600,00	0,00	0,00	16 960,00
6288	Autres services extérieurs	1 300,00	672,90	0,00	0,00	627,10
63512 637	Taxes foncières Autres impôts, taxes (autres organismes)	40 000,00 4 000,00	40 416,00	0,00 0,00	0,00 0,00	-416,00 285,17
			3 714,83	Ť		
012 6336	Charges de personnel, frais assimilés Cotisations CNFPT et CDGFPT	224 052,00 2 500,00	215 353,96 2 350,95	0,00 0,00	0,00 0,00	8 698,04 149,05
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	2 350,95 381,12	0,00	0,00	118,88
6411	Personnel titulaire	107 000,00	102 489,45	0,00	0,00	4 510,55
6413	Personnel non titulaire	48 000,00	49 302,47	0,00	0,00	-1 302,47
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	28 415,10	0,00	0,00	1 584,90
6453	Cotisations aux caisses de retraites	29 000,00	25 697,60	0,00	0,00	3 302,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	1 881,70	0,00	0,00	118,30
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 152,00	1 152,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	300,00	286,64	0,00	0,00	13,36
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	600,00	245,17	0,00	0,00	354,83
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 234,40	0,00	0,00	-234,40
6478	Autres charges sociales diverses	2 000,00	1 917,36	0,00	0,00	82,64
014	Atténuations de produits	52 482,00	51 976,00	0,00	0,00	506,00
739221	FNGIR	48 482,00	48 482,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	4 000,00	3 494,00	0,00	0,00	506,00
65	Autres charges de gestion courante	106 705,00 26 000,00	79 606,78	0,00	0,00	27 098,22
6531	Indemnités Cotisations de retraite	1 200,00	24 950,15	0,00	0,00	1 049,85
6533 6535	Formation	300,00	1 058,28 252,00	0,00 0,00	0,00 0,00	141,72 48,00
	i i omiuuon	000,00	202,00	0,00	0,00	+0,00

Chap/	Libellé (1)	0 (1)	Crédits emplo	oyés (ou restant a	à employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
65548	Autres contributions	27 000,00	25 268,27	0,00	0,00	1 731,73
6558	Autres contributions obligatoires	2 700,00	182,86	0,00	0,00	2 517,14
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	49 000,00	27 773,69	0,00	0,00	21 226,31
65888	Autres	5,00	121,53	0,00	0,00	-116,53
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ТОТА	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	871 829,77	601 645,69	0,00	0,00	270 184,08
66	Charges financières (b)	10 000,00	7 587,76	0,00	0,00	2 412,24
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 000,00	7 587,76	0,00	0,00	1 412,24
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 600,00	3 000,03	0,00	0,00	599,97
6714	Bourses et prix	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 000,00	2 900,03	0,00	0,00	99,97
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	895 429,77	612 233,48	0,00	0,00	283 196,29
023	Virement à la section d'investissement	242 464,51	0,00			242 464,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	27 550,00	37 974,79			-10 424,79
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	10 475,00			-10 475,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	27 500,00	27 499,79			0,21
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	50,00	0,00			50,00
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	270 014,51	37 974,79			232 039,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	270 014,51	37 974,79			232 039,72
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 165 444,28	650 208,27	0,00	0,00	515 236,01
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁵⁾ Dont 675 et 676.

⁽⁶⁾Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)		Crédits employés (ou restant à employer)			
art(1)		Crédits	Ground ding.		Restes à	Crédits
		OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	réaliser au 31/12	annulés
013	Atténuations de charges	3 000,00	14 530,50	0,00	0,00	-11 530,50
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 000,00	14 530,50	0,00	0,00	-11 530,50
70	Produits services, domaine et ventes div	210 650,00	296 641,86	0,00	0,00	-85 991,86
7022	Coupes de bois	165 000,00	247 882,23	0,00	0,00	-82 882,23
7023	Menus produits forestiers	500,00	2 774,31	0,00	0,00	-2 274,31
7025	Taxes d'affouage	6 000,00	3 910,00	0,00	0,00	2 090,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	750,00	0,00	0,00	-250,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	600,00	628,33	0,00	0,00	-28,33
7035	Locations de droits de chasse et pêche	550,00	593,29	0,00	0,00	-43,29
7036 70388	Taxes de pâturage et de tourbage Autres redevances et recettes diverses	7 500,00 12 000,00	7 699,08 12 891,51	0,00 0,00	0,00 0,00	-199,08 -891,51
70366	Mise à dispo personnel B.A., régies	3 500,00	4 627,11	0,00	0,00	-691,51 -1 127,11
70878	Remb. frais par d'autres redevables	14 500,00	14 886,00	0,00	0,00	-386,00
73	Impôts et taxes	212 650,00	235 604,01	0,00	0,00	-22 954,01
73111	Impôts directs locaux	180 868,00	181 728,00	0,00	0,00	-860,00
73111	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 070,00	0,00	0,00	-1 070,00
73211	Attribution de compensation	0,00	275,00	0,00	0,00	-275,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	0,00	20 721,21	0,00	0,00	-20 721,21
7336	Droits de place	600,00	627,80	0,00	0,00	-27,80
7343	Taxes sur les pylônes électriques	31 182,00	31 182,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	309 468,00	282 957,36	0,00	0,00	26 510,64
7411	Dotation forfaitaire	74 022,00	74 022,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	35 905,00	62 088,00	0,00	0,00	-26 183,00
74127	Dotation nationale de péréquation	26 183,00	0,00	0,00	0,00	26 183,00
742	Dot. aux élus locaux	3 027,00	3 129,00	0,00	0,00	-102,00
744	FCTVA	2 500,00	2 349,15	0,00	0,00	150,85
74718	Autres participations Etat	0,00	406,52	0,00	0,00	-406,52
7472	Participat° Régions	38 060,00	23 804,79	0,00	0,00	14 255,21
74748	Participat° Autres communes	18 000,00	18 131,97	0,00	0,00	-131,97
74758	Participat° Autres groupements	1 400,00	2 456,60	0,00	0,00	-1 056,60
7478	Participat° Autres organismes	6 300,00	4 183,33	0,00	0,00	2 116,67
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	2 757,00	0,00	0,00	-2 757,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	84 071,00	89 629,00	0,00	0,00	-5 558,00
75	Autres produits de gestion courante	53 000,00	48 284,66	0,00	0,00	4 715,34
752	Revenus des immeubles	43 000,00	43 178,19	0,00	0,00	-178,19
7588	Autres produits div. de gestion courante	10 000,00	5 106,47	0,00	0,00	4 893,53
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	788 768,00	878 018,39	0,00	0,00	-89 250,39
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	27 100,00	19 328,14	0,00	0,00	7 771.86
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	10 475,00	0,00	0,00	-10 475,00
7788	Produits exceptionnels divers	27 100,00	8 853,14	0,00	0,00	18 246,86
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	OTAL DES RECETTES REELLES	815 868,00	897 346,53	0,00	0,00	-81 478,53
	=a+b+c+d					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Т	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	815 868,00	897 346,53	0,00	0,00	-81 478,53
	Pour information	349 576,28				
R 002 E	excédent de fonctionnement reporté de	2.5 0.0,20				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (4) Dont 776
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	49 600,00	51 647,69	0,00	-2 047,69
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	2 743,06	0,00	-2 743,06
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	4 600,00	6 550,00	0,00	-1 950,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	45 000,00	42 354,63	0,00	2 645,37
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	368 624,00	273 343,08	21 000,00	74 280,92
2111	Terrains nus	500,00	1 398,00	0,00	-898,00
2117	Bois et forêts	50 000,00	34 185,42	0,00	15 814,58
21311	Hôtel de ville	35 900,00	29 692,92	6 000,00	207,08
21312 21318	Bâtiments scolaires	57 300,00	53 971,35	0,00	3 328,65 2 790,74
21316	Autres bâtiments publics Immeubles de rapport	28 100,00 12 664,00	25 309,26 13 557,42	0,00 3 000,00	-3 893,42
2152	Réseaux de voirie	50 300,00	54 618,74	10 000,00	-14 318,74
2152	Installations de voirie	5 000,00	2 840,62	0,00	2 159,38
21534	Réseaux d'électrification	11 000,00	271,20	0,00	10 728,80
21538	Autres réseaux	70 000,00	612,00	0,00	69 388,00
21571	Matériel roulant	40 000,00	44 400,00	0,00	-4 400,00
2184	Mobilier	2 000,00	10 355,56	0,00	-8 355,56
2188	Autres immobilisations corporelles	5 860,00	2 130,59	2 000,00	1 729,41
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	2 665 200,00	179 047,85	0,00	2 486 152,15
2313	Constructions	0,00	177 067,85	0,00	-177 067,85
238	Avances versées commandes immo. incorp.	2 665 200,00	1 980,00	0,00	2 663 220,00
	Total des dépenses d'équipement	3 083 424,00	504 038,62	21 000,00	2 558 385,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	30 730,44	0,00	4 269,56
10226	Taxe d'aménagement	35 000,00	30 730,44	0,00	4 269,56
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 000,00	42 776,95	0,00	1 223,05
1641	Emprunts en euros	42 000,00	42 101,95	0,00	-101,95
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	675,00	0,00	1 325,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 000,00			
	Total des dépenses financières	96 000,00	73 507,39	0,00	22 492,61
	·				
<u> </u>	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 179 424,00	577 546,01	21 000,00	2 580 877,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
T	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 179 424,00	577 546,01	21 000,00	2 580 877,99
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

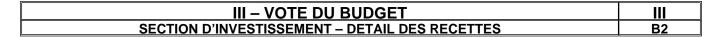
⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 406 825,00	162 135,48	78 575,00	1 166 114,52
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	500 000,00	150 000,00	0,00	350 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	343 575,00	8 480,00	35 000,00	300 095,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	43 575,00	0,00	43 575,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	419 675,00 0,00	0,00	0,00 0,00	419 675,00
1342 16	Amendes de police non transférable Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	965 200,00	3 655,48 0,00	0,00	-3 655,48 965 200,00
1641	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	965 200,00	0,00	0,00	965 200,00
20	Emprunts en euros	965 200,00	0,00	0,00	965 200,00
	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	1		ì	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 372 025,00	162 135,48	78 575,00	2 131 314,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	516 800,00	70 898,69	0,00	445 901,31
10222	FCTVA	470 500,00	33 274,33	0,00	437 225,67
10226	Taxe d'aménagement	46 300,00	37 624,36	0,00	8 675,64
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 220,00	0,00	780,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	535 800,00	72 118,69	0,00	463 681,31
То	tal des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 907 825,00	234 254,17	78 575,00	2 594 995,83
021	Virement de la sect° de fonctionnement	242 464,51			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	27 500,00	37 974,79		-10 474,79
2111	Terrains nus	0,00	10 475,00		-10 475,00
28031	Frais d'études	2 520,00	2 520,00		0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	435,00	435,00		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	4 822,00	4 821,79		0,21
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	17 929,00	17 929,00		0,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	318,00	318,00		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 476,00	1 476,00		0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE	269 964,51	37 974,79		231 989,72
041	FONCTIONNEMENT Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
371					
TO	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	269 964,51	37 974,79	70 575 60	231 989,72
10	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 177 789,51	272 228,96	78 575,00	2 826 985,55
	Pour information	1 634,49		.	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des ren	nboursements N	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de Montant maximum autorisé réaliser la ligne au 01/01/N de trésorerie (2)	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE	DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		7(2)-7 111 020	<u> </u>	TITION DE L'ENCC	one (1)	 -	
In	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
Structure					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	524 009,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

	IV – ANNEXES	IV
ĺ	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt			Organisme	Capital restant	Capital	Durée	Pério- dicité des rem-	Caractéristic taux		ues du	Coût	de sortie (10)	Annuité de l'exercice		ICNE de
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année	Profil (5)	refinance- ment	prêteur ou chef de file	dû	réaménagé	résidu- elle	bour- se-	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	,			,	(-)																		
	Date de				irée ielle en nées			Tau	x (2)			Nominal		et périodicité de		Nominal et périodicit		Profil d'amortissement Nominal et périodicité de remboursement (6)				Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci Index (4)	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital				
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00				

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociation.

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle , B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité payée au	Dont		
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	31/12 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations		
_	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	94 000,00	72 832,39		
16 Empri	unts et dettes assimilées (A)	42 000,00	42 101,95		
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00		
1641	Emprunts en euros	42 000,00	42 101,95		
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00		
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00		
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00		
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		
1681	Autres emprunts	0,00	0,00		
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00		
1687	Autres dettes	0,00	0,00		
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	52 000,00	30 730,44		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves				
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
10226	Taxe d'aménagement	35 000,00	30 730,44		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00		
020	Dépenses imprévues	17 000,00	0,00		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	72 832,39	21 000,00	0,00	93 832,39

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations		
RECETTES	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	803 764,51	III 98 398,48		
Ressource	es propres externes de l'année (a)	516 800,00	70 898,69		
10222	FCTVA	470 500,00	33 274,33		
10223	TLE	0,00	0,00		
10226	Taxe d'aménagement	46 300,00	37 624,36		
10228	Autres fonds	0,00	0,00		
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Ressource	es propres internes de l'année (b) (2)	286 964,51	27 499,79		
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
28031	Frais d'études	2 520,00	2 520,00		
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	435,00	435,00		
28041582	GFP : Bâtiments, installations	4 822,00	4 821,79		
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	17 929,00	17 929,00		
28041642	IC : Bâtiments, installations	318,00	318,00		
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 476,00	1 476,00		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations				
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 000,00	0,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	242 464,51	0,00		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	98 398,48	78 575,00	1 634,49	0,00	178 607,97

		Montant				
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II I	93 832,39				
Ressources propres disponibles	IV	178 607,97				
Solde	V = IV - II (3)	84 775,58				

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽³⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilisa pro d'amortis de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Périodi- cité des rem- bour- du au 31/12/N		Taux	Taux initi	•	Taux	moyen c ur l'année	onstaté	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier	Annuité garar	ntie au cours de ercice En capital	
	Année	Profil						(2)	(3)	(4)	actua- riel (5)	(3)	(4)	de taux		l'emprunt	Lit interets (0)	Lii capitai
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					18 000,00	14 695,88											222,95	1 116,83
Association Foncière d Essavilly	2018	Р	Chemin AF Essavilly 00001	CRCA	18 000,00	14 695,88	-4,00	А	F		1,410	F		1,410	A-1		222,95	1 116,83
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	259 564,13											1 159,81	0,00
HLM LA MAISON POUR TOUS	2017	Х	PLUS 02 PRÊT LOCATIF A USAGE SOCIAL	BANQUE DES TERRITOIRES	0,00	13 043,33	-5,00	Х	Х		0,000	Х		0,000	A-1		11,79	0,00
HLM MAISON POUR TOUS	2016	Х	PAMBO 01 AMELIORATION BONIFIEE	BANQUE DES TERRITOIRES	0,00	14 695,93	7,00	Х	Х		0,000	Х		0,000	A-1		109,92	0,00
HLM MAISON POUR TOUS	2016	Х	PLA88 07 PLA FONGIBLE AVEC PREFINANCEMENT	BANQUE DES TERRITOIRES	0,00	31 030,33	-6,00	X	Х		0,000	Х		0,000	A-1		86,72	0,00
HLM MAISON POUR TOUS	2017	Х	PLUS 02 PRÊT LOCATIF A USAGE SOCIAL	BANQUE DES TERRITOIRES	0,00	104 691,28	-5,00	X	Х		0,000	Х		0,000	A-1		864,49	0,00
HLM MAISON POUR TOUS	2017	Х	PLUS 02 PRÊT LOCATIF A USAGE SOCIAL	BANQUE DES TERRITOIRES	0,00	96 103,26	-5,00	х	Х		0,000	Х		0,000	A-1		86,89	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N		Capital restant dû au 31/12/N		Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	ial		moyen o ur l'anné		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	_	ntie au cours de ercice
	Année	Profil	de file	duelle sements (2)	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital					
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00		
TOTAL GENERAL					18 000,00	274 260,01											1 382,76	1 116,83		

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	897 346,53

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 2° cl Rédacteur	C C B	0,00 0,00 1,00	1,00 0,00 0,00	1,00 0,00 1,00	1,00 0,00 1,00	0,00 0,00 0,00	1,00 0,00 1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint technique Adjoint technique ppal 2° cl FILIERE SOCIALE (d)	C	0,00 2,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 2,00 0,00	0,00 2,00 0,00	1,00 0,00 0,00	1,00 2,00 0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	С	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	2,00	5,00	5,00	1,00	6,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	R REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif ppal 2° cl Adjoint technique	C C	ADM TECH	365 343	0,00 0,00	A 3-3-4 A 47	CDI CDI CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la súppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES: Pour : 18 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par (1) Le Maire. A Mignovillard, le 12/04/2021

Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Mignovillard, le 12/04/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALPY Joël	
BARBAZ Camille	
BLANCHARD Olivier	
BOILLOT Olivier	
BRANTUS Stéphanie	
BRULPORT Aurore	
CHANEZ Lydie	
DAYET Jacques	
DUSSOUILLEZ Pascale	
FOURNY Maxime	
FUMEY Michaël	
MILLET Etienne	
MIVELLE Anne-Marie	
MUGNIOT Gérard	
SCHENCK Philippe	
SERRETTE Florent	
VALLET Carmen	
VERNEREY Martial	
VUILLERMOT Valérie	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.